

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 octobre 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ RELATIF À LA VISITE DE M.
KOSSYGUINE AU CANADA

[Traduction]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en vertu du paragraphe 2 de l'article 41 du Règlement, j'aimerais déposer des exemplaires en anglais et en français du communiqué publié à l'issue de la visite du premier ministre Kossyguine au Canada.

QUESTIONS ORALES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE COMMUNIQUÉ CANADO-SOVIÉTIQUE—LA QUESTION
DE LA RÉDUCTION DES DÉPENSES MILITAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au très honorable représentant une question ou deux au sujet du communiqué qu'il vient de déposer et dans lequel on dit entre autres choses: «Les deux pays ont l'intention de continuer à prendre, ensemble et séparément, ... la réduction des dépenses militaires». Étant donné que le Livre blanc sur la défense envisage d'augmenter certaines de nos dépenses militaires, mon très honorable ami me dirait-il si le gouvernement du Canada parle ici de la réduction des dépenses militaires des autres pays, ou veut-il dire que le gouvernement serait disposé à réduire nos dépenses militaires dans les proportions dans lesquelles certains autres pays réduiront les leurs?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition remarquera qu'il faut lire ce communiqué dans le contexte de la position adoptée par l'OTAN de réduction équilibrée des forces des deux côtés ainsi que de la proposition soviétique de conférence sur la sécurité européenne. Notre déclaration est conforme à notre position à l'OTAN, annoncée à la Chambre, c'est-à-dire que si l'on peut arriver à un accord quelconque pour ralentir la course aux armements ou même, pour l'Europe, diminuer les engagements militaires, le Canada participerait volontiers à des entretiens à ces fins. Il est impossible de savoir quels en seront les résultats. C'est pourquoi, dans notre Livre blanc, nous précisons notre propre position mais, bien entendu, elle serait subordonnée du point de vue militaire à tout accord général auquel nous serions partie.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire reliée à ce qu'a dit le premier ministre des entretiens dans le cadre de l'OTAN et des entretiens éventuels au sujet de la sécurité européenne, ainsi qu'à la teneur du communiqué visant l'importance de diminuer les forces armées de part et d'autre sur ce continent. Envisage-t-on un retrait des effectifs canadiens et américains de la scène européenne?

• (2.10 p.m.)

Le très hon. M. Trudeau: Il est bien trop tôt, monsieur l'Orateur, pour savoir quelle serait la position des pays de l'OTAN à cet égard. Il y a quelques semaines à peine, les pays de l'OTAN ont confié à M. Brosio le soin de déterminer jusqu'à quel point la partie adverse—les pays du Pacte de Varsovie—est prête à entamer des négociations sérieuses. De toute évidence, le gouvernement canadien ne sait pas encore s'il en résultera un retrait total ou partiel des forces américaines ou canadiennes actuellement cantonnées en Europe.

LE COMMUNIQUÉ CANADO-SOVIÉTIQUE—LA
NON-INGÉRENCE DANS LES AFFAIRES INTÉRIEURES DES
AUTRES PAYS—LA DOCTRINE DE BREJNEV

L'hon. Robert Stanfield (chef de l'opposition): Cela ne semble pas vouloir dire grand-chose de précis, mais j'aimerais poser au premier ministre une question très précise en ce qui concerne la mention particulière que l'on fait dans le communiqué du respect de l'indépendance, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des autres pays, et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. J'aimerais lui demander si cette décision est le résultat d'une discussion, par exemple, de la doctrine dite de Brejnev, en vertu de laquelle on se donne le droit d'intervenir dans un autre pays pour protéger et maintenir le gouvernement communiste des pays en cause. Le premier ministre pourrait-il aussi nous dire s'il considère la déclaration qui figure dans le communiqué comme une répudiation, de la part de l'URSS, de la doctrine de Brejnev, puisque cette dernière affirme le droit d'intervention dans les affaires des autres États communistes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne pousserais pas la confiance jusqu'à employer, comme l'a fait le chef de l'opposition, le terme de «répudiation». Nous avons bien dit que nous n'acceptons pas la doctrine de Brejnev, et nous donnons au communiqué la même interprétation que le chef de l'opposition. Évidemment, nous ignorons dans quelle mesure l'autre partie va exécuter cette décision, mais nous avons bon espoir.

M. Woolliams: Oh! oh!

Le très hon. M. Trudeau: Ah! ah! Nous espérons que le communiqué conjoint soit l'annonce d'un nouveau pas dans la voie que le chef de l'opposition et nous-mêmes souhaitons.

M. l'Orateur: Le député de York-Sud a la parole.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je désire aborder d'autres aspects du communiqué.